Image not found or type unknown

Incendie maison litige avec expert et assurance

Par **Mick Mar**, le **27/02/2013** à **23:12**

Bonjour,

Suite à l'incendie de la maison de mon frère, il aurait voulu avoir quelques informations concernant plusieurs points :

- Suite au passage de l'expert, celui-ci ne nous donne pas satisfaction sur la valeur réelle des travaux à exécuter. (la maison ayant été estimer à 170 000 €, celui-ci nous propose que 100 000 € pour tout reconstruire). Est-il vraiment nécessaire de faire une contre-expertise ou voire même de faire appel à un avocat?

- Pourquoi l'expert demande-t-il les actes de la propriété ? Et pour quelle raison veut-il savoir si la maison est hypothéquée. (tout en sachant que le crédit est toujours en cours et que nous disposons d'une caution bancaire et non d'une hypothèque).Est-il donc possible que la banque lève la caution bancaire et nous fasse payer en totalité le reste du prêt immobilier ?

- Disposons nous d'un délai avant de faire intervenir les premières entreprises pour la reconstruction de la maison? sachant que pour le moment c'est l'expert qui bloque tout.

- Est-il possible que l'assurance ne nous verse pas l'argent directement sur nos comptes mais a contrario la donne au fur et à mesure à la banque, en fonction des factures que nous allons leur fournir.

- Ne pouvons nous pas avoir des garanties sur ce qui va suivre? Y a t-il des démarches que nous aurions oublié de faire?
Nous payons durant toute notre vie une assurance obligatoire pour notre maison, aujourd'hui les trois quarts de ma vie, celle de ma femme et des mes enfants sont partis en fumée, et l'assurance est incapable de subvenir a notre détresse.

Que devrions-nous faire?

Dans l'attente d'une réponse,

Nous vous remercions par avance.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés